

Promenade à vélo dans le Parc naturel régional du Gâtinais français

CIRCUITS DES MÉGALITHES

DÉPARTS DE MILLY-LA-FORÊT : PARKING DU STADE (RUE DE L'HERMITE)

2

LA CHARTE DU RANDONNEUR À VÉLO

Les circuits proposés privilégient les chemins ruraux pour une découverte des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français. Vous pourrez y rencontrer d'autres usagers, comme des piétons, des cavaliers, des agriculteurs ou des chasseurs (se renseigner auprès des Mairies pour les périodes de chasse). Respectons-nous !

Respectez la nature, la faune et la flore. Certains secteurs sont particulièrement fragiles, restez sur les chemins et évitez la cueillette !

Pensez à prévoir une sacoche de secours avec le matériel d'urgence.

Ne laissez pas trace de votre passage : pensez à prendre un sac pour repartir avec vos déchets.



LA MAISON DU PARC

Inaugurée en juin 2013, elle concilie modernité, respect des traditions et intégration urbaine. Ce bâtiment écologique et économe en énergie est une vitrine des savoir-faire en matière de construction, à la fois contemporaine et respectueuse de l'environnement dans lequel elle s'inscrit, la Maison du Parc n'est pas sans rappeler les séchoirs à plantes, très présents dans les paysages du Gâtinais français.

Sa construction a permis de renouer avec des techniques et des savoir-faire spécifiques au territoire du Gâtinais français et de valoriser des matériaux locaux.

La biodiversité y trouve largement sa place, grâce aux nichoirs sur la façade et dans le jardin fleuri et à la mare pédagogique.



LÉGENDE

- Circuit 1
- Circuit 2
- Circuit 3
- - - Raccourci « circuit 3 »
- - - Accès gare RER
- Départ des circuits
- Maison du Parc
- Office de Tourisme
- Gîte, chambre d'hôtes
- Hôtel, résidence de Tourisme
- Camping
- Restauration
- Gare RER D
- Épicerie ou grande surface
- Point de vente de produits locaux, fermiers
- Produit local marqué « Parc »
- Atelier ouvert au public ou sur rendez-vous, boutique
- Menhir

Entrée du SCANDIZ - ©IGN 2013 Automatismes n° 00 1012 - Photos : © Marie-Lyly Hagemann/Milly, C.A. Derrien

Imprimé sur papier certifié FSC avec des encres végétales par Impath (Puyg)



Les circuits ne sont pas balisés sur le terrain, ce road-book vous permettra de vous guider.

19 km - 2h - Très facile
Circuit 1



26 km - 3h - Confirmé
Circuit 2



34 km - 4h - Confirmé
Circuit 3

- 1 Sortir du parking à gauche en direction du centre de Milly-la-Forêt. À l'intersection, prendre la 2^e à droite (rue Jean Cocteau) puis la 2^e à droite : Place du marché.
- 2 Intersection rue Langlois, tourner à gauche.
- 3 Continuer sur la rue St-Pierre jusqu'au rond-point à la sortie du village.
- 4 ATTENTION à la circulation. S'engager dans le rond-point. Après la 2^e sortie, prendre à droite, l'accès à la voie verte « chemin Gâtinais Beauce ».
- 5 Continuer sur la voie verte jusqu'au chemin de la Comble (Moisse).
- 6 À l'intersection, quitter la voie verte et prendre à gauche (chemin de Grimery).
- 7 Au carrefour, continuer tout droit sur le tracé du chemin de randonnée pédestre (marques blanches et rouges).
- 8 Continuer tout droit sur le chemin, passage à droite du menhir de « la pierre droite ».
- 9 À l'intersection avec la RD1, emprunter la route départementale à gauche. ATTENTION à la circulation.
- 10 À l'intersection, traverser la route, emprunter en face la RD101 en direction de « Mézières ».
- 11 À l'intersection, continuer tout droit sur la RD101.
- 12 À l'intersection avec RD63, tourner à gauche puis suivre le tracé du chemin de randonnée pédestre (marques blanches et rouges).
- 13 À l'intersection, prendre à gauche et suivre le tracé du chemin de randonnée pédestre (marques blanches et rouges).
- 14 Poursuivre tout droit aux prochaines intersections.
- 15 Poursuivre sur le chemin de randonnée pédestre en longeant le bois, à l'intersection prendre à droite toujours sur le chemin de randonnée pédestre (marques rouges et blanches).
- 16 Continuer tout droit sur le chemin de randonnée pédestre. Vous êtes sur le sentier d'interprétation agricole (panneaux présentant les cultures locales). Poursuivre sur le sentier en suivant les marques du chemin de randonnée pédestre.
- 17 Après le gymnase, prendre la 1^{ère} route à gauche.
- 18 Traverser la RD410. ATTENTION à la circulation.
- 19 Poursuivre sur la route puis à l'intersection au niveau du « Bois Dormant », prendre le chemin à gauche.
- 20 Passer à gauche du Conservatoire des Plantes. Poursuivre tout droit et prendre la 2^e à droite pour rejoindre la Chapelle-Saint-Blaise.
- 21 Rejoindre le parking en tournant à gauche puis à droite, rue de l'Hermitte.

- 1 2 Reprendre les indications du circuit 1.
- 3 À l'intersection avec la RD1, continuer tout droit. ATTENTION à la circulation.
- 4 Continuer tout droit pendant environ 1 km. Au carrefour avec une rue bitumée, tourner à droite.
- 5 Descendre jusqu'au village. À l'intersection (église à gauche), tourner à gauche, au niveau de l'église, route de Chantambre. Option : pour rejoindre le RER D, à l'intersection (église à gauche) tourner à droite, rue Jean-Claude Brégé.
- 6 Continuer tout droit, direction Chantambre. Suivre le tracé du chemin de randonnée pédestre (marques rouges et blanches).
- 7 À Chantambre, à l'intersection avec la rue du Moulin, continuer tout droit, suivre le tracé du chemin de randonnée pédestre (marques rouges et blanches). Option : pour rejoindre le RER D, à l'intersection avec la rue du Moulin, tourner à droite rue du Moulin. Continuer tout droit. Tourner à gauche à l'intersection avec la rue de Malucat.
- 8 À l'intersection avec le chemin de terre, continuer tout droit et quitter le tracé du chemin de randonnée pédestre (marques blanches et rouges). Direction route de Maiesherbes.
- 9 Prendre la 1^{ère} rue à gauche, voie de Chantambre à Tousson. Chemin en côte, continuer sur la même voie. Passage en sous-bois sur environ 1 km.
- 10 À l'intersection avec le chemin de Grimery, vous apercevez l'aérodrome en face à droite. ATTENTION, tourner à droite.
- 11 Passage en sous-bois, à l'intersection tourner à gauche en suivant le tracé du chemin de randonnée pédestre (marques blanches et rouges).
- 12 Continuer sur le chemin (aérodrome à gauche). À l'intersection, prendre la 2^e chemin à gauche.
- 13 À l'intersection avec le chemin à gauche, continuer tout droit.
- 14 À l'intersection avec le chemin à gauche, continuer tout droit.
- 15 Intersection avec RD63. ATTENTION à la circulation. Tourner à gauche puis emprunter la 1^{ère} route à droite, suivre le tracé du chemin de randonnée pédestre (marques blanches et rouges).

Pour terminer le circuit : reprendre les indications du circuit 1 des points 19 à 21.

- 1 5 Reprendre les indications du circuit 1.
- 6 À l'intersection, continuer sur la voie verte.
- 7 Après la carrière, emprunter le chemin à gauche en longeant la voie ferrée. ATTENTION : voie ferrée.
- 8 Arrivée au passage à niveau, intersection avec une route bitumée, prendre la route sur la gauche.
- 9 Poursuivre sur la route jusqu'à la ferme sur votre droite, puis prendre le chemin à droite (présence d'une barrière), à côté de la ferme et passer sous le tunnel.
- 10 Après le tunnel, emprunter le chemin qui longe les champs sur la gauche puis rejoindre la route.
- 11 À l'intersection avec la D1, prendre à gauche (D1) et traverser la voie ferrée. Emprunter la route immédiatement à droite en direction de Buno-Bonnevaux.
- 12 Continuer tout droit jusqu'au village (rue Jean-Claude Brégé).
- 13 Poursuivre tout droit, passer devant l'église, direction Chantambre. Suivre le tracé du chemin de randonnée (marques rouges et blanches).
- 14 Continuer tout droit, direction Chantambre. Suivre le tracé du chemin de randonnée pédestre (marques rouges et blanches).
- 15 À l'intersection avec la rue du Moulin, emprunter la route à gauche sur environ 100 m puis tourner à droite et continuer tout droit (suivre le chemin de randonnée pédestre, marques blanches et rouges).
- 16 À l'intersection avec la rue du Moulin, continuer tout droit. Tourner à gauche à l'intersection avec la rue de Malucat.
- 17 Continuer tout droit sur environ 1,2 km puis quitter la route et emprunter le chemin sur la gauche en direction de Boisminard sur environ 300 m.
- 18 Pour raccourcir le parcours, possibilité de poursuivre tout droit, en direction de Boisminard. Pour continuer le circuit, emprunter le chemin à droite et continuer jusqu'à Nanteau-sur-Essonne.
- 19 Tourner à droite sur la rue de la Croix Boisée, continuer tout droit.
- 20 À l'intersection avec la D63, tourner à gauche puis immédiatement à droite (chemin de la brèche).
- 21 Poursuivre sur la D63 puis tourner à gauche dans le virage, allée du champ de tir.
- 22 Continuer tout droit sur le chemin de Villetard.
- 23 Emprunter la rue de Saint-Agnan sur la gauche et poursuivre sur environ 150 m.
- 24 Tourner à gauche au niveau de la ferme (chemin de Milly).
- 25 Tourner à gauche puis poursuivre tout droit.
- 26 Continuer tout droit jusqu'à Boisminard.
- 27 Reprendre la route sur la droite puis poursuivre tout droit sur la route communale sur environ 900 m.
- 28 Emprunter le chemin sur la droite puis tourner à gauche et continuer tout droit.
- 29 Poursuivre tout droit sur environ 1,5 km jusqu'à l'intersection avec la D410. Juste avant l'intersection, emprunter la voie sur la gauche, passer à côté du château d'eau.
- 30 Poursuivre tout droit jusqu'au lieu-dit « Les Préaux », puis tourner à droite.
- 31 À l'intersection, emprunter la rue de Maisse sur la gauche (D63) puis continuer tout droit sur environ 200 m.
- 32 Emprunter le chemin sur la droite à la sortie de Tousson, puis poursuivre tout droit sur environ 900 m.
- 33 Tourner à droite sur le chemin qui longe le bois puis poursuivre le chemin sur la gauche et continuer tout droit sur environ 1,8 km (passer devant le menhir de la Pierre aux Prêtres) jusqu'à l'intersection avec le chemin de randonnée pédestre (marques blanches et rouges).
- 34 À l'intersection avec le chemin de randonnée pédestre (bois à gauche), prendre à droite toujours sur le chemin de randonnée (marques blanches et rouges). Pour terminer le circuit : reprendre les indications du circuit 1 des points 19 à 21.

QU'EST-CE QUE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS ?

Les Parcs naturels régionaux, créés il y a maintenant plus de 40 ans, concernent aujourd'hui 13 % de notre territoire où vivent 3 millions d'habitants. Ils ont pour objectif de protéger un patrimoine naturel et culturel remarquable mais fragile. Leur mission est d'assurer un développement économique et social harmonieux de leurs territoires en s'appuyant sur le respect de l'environnement. L'appellation « Gâtinais français » a une double explication : tout d'abord géologique, puisque ce territoire tire son nom des terres sablonneuses qui le composent, les « gâtines », propices aux

clairières et aux landes, mais aussi historique, car il correspond à une partie de l'ancien Royaume de France. Le Parc est caractérisé par des paysages contrastés et insolites : clairières, forêts et vallées sèches, de petites vallées creusées par les trois rivières principales : l'Essonne, la Juine et l'École.



Ce « pays des mille clairières et du grès », est composé de 5 types de milieux :
- les bois et forêts (31 % du territoire),
- les plaines gréseuses, spécifiques au territoire du Parc et au massif de Fontainebleau, sont des plateaux de grès de Fontainebleau, qui peuvent donner du relief à l'horizon quand le grès prend des formes chaotiques,
- les pelouses calcicoles subsistent aujourd'hui sur certains coteaux aux sols extrêmement pauvres et secs, exposés au sud, où les boisements ont du mal à se développer,
- les cours d'eau et zones humides (mares, mouillères, marais...),
- les milieux urbains (7,5 % du territoire).

